

L'honorable M. SCOTT : La Chambre peut accorder la permission de siéger malgré l'ajournement de la Chambre.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Avant que la motion soit mise aux voix, j'aimerais savoir si le comité a siégé et s'est organisé.

L'honorable M. GIBSON : Oui.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : En vertu de quelle autorité le comité s'est-il réuni et s'est-il organisé, avant qu'il ait été fait un rapport faisant connaître la composition du comité ? Il n'est que juste maintenant qu'il soit déposé devant cette Chambre un mémoire ou un avis de la Chambre des communes adressé à ceux qui doivent faire partie du comité.

L'honorable M. GIBSON : Personnellement je n'en sais rien. Le secrétaire du comité a convoqué une réunion, de la manière ordinaire, dans le but de faire une organisation, et le comité s'est rendu à la demande du secrétaire et s'est réuni mercredi matin. Il a nommé pour son président M. Charles Parmelee. La réunion n'avait pour but que de faire une organisation. Le comité a été prié de s'ajourner jusqu'à demain matin, à dix heures. Le comité s'est borné à nommer son président. Le comité n'a pas encore fait de rapport.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Cela ne répond pas à l'objection que je soulève. En vertu de quel droit les sénateurs qui font partie de ce comité peuvent-ils se réunir avec les membres d'un comité dont le Sénat n'a pas reçu d'avis ?

L'honorable M. GIBSON : Est-ce qu'il n'a pas été fait à la Chambre un rapport en même temps qu'ont été faits les rapports des autres comités, alors que les comités permanents ont été formés et que les noms de leurs membres ont été soumis à la Chambre ? Le comité a été nommé comme devant faire partie des comités de la Chambre, tout comme le comité des chemins de fer ou les comités d'autres comités, qui ont parfaitement le droit d'assister à la réunion qui a été convoquée comme à celle de tout autre comité.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Mais mon honorable ami n'a pas fait la distinction. Le comité nommé par cette

Hon. M. GIBSON.

Chambre peut avoir fait rapport, mais il ne peut pas avoir fait connaître les noms de ceux qui ont été nommés par la Chambre des communes. A mon avis, il est évident que le comité s'est réuni sans y avoir été justement autorisé. Une irrégularité a été commise. Je ne crois pas qu'aucun tort n'ait été fait, mais je pense, tout de même, qu'une pareille irrégularité ne devrait pas être commise.

L'honorable M. GIBSON : Est-ce qu'un comité ne devrait pas être nommé pour faire une enquête sur l'irrégularité qui a été commise ? Autant que je puis en juger, le secrétaire du comité en a de bonne foi convoqué les membres. Comme membre de tous les comités dont j'ai eu l'honneur de faire partie, j'ai été convoqué avec mes collègues de la même manière, et je suis certain que si l'honorable sénateur veut consulter les procès-verbaux de la Chambre, il verra que les noms de ceux qui faisaient partie des comités ont été lus. Le secrétaire du comité ne peut faire que d'en convoquer les membres. Le comité ne pouvait être convoqué auparavant, à cause de l'ajournement du Sénat, et le comité ne pouvait être convoqué avant ce jour-là. J'aimerais à savoir de mon honorable ami qui est autorisé à convoquer un comité ?

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Ce n'est pas là le point. Aucun comité ne pourrait être nommé et organisé sans qu'un rapport soit fait à la Chambre, et il n'y a pas d'analogie entre les rapports des comités composés exclusivement des membres de cette Chambre et ceux des comités composés des membres des deux Chambres. Il n'y a que dix minutes que cette Chambre a connu les noms des membres qui composent le comité de la Chambre des communes, et cependant ce comité s'est réuni et a nommé son président. Je n'objecte pas à cela, mais un comité ne peut de cette façon être légalement ou convenablement constitué.

C'est tout ce que je désire faire remarquer.

CENT-UNIEME ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DU SENATEUR WARK.

L'honorable M. SCOTT : On a attiré mon attention sur le fait qu'un centenaire qui est un membre de cette Chambre, le séna-